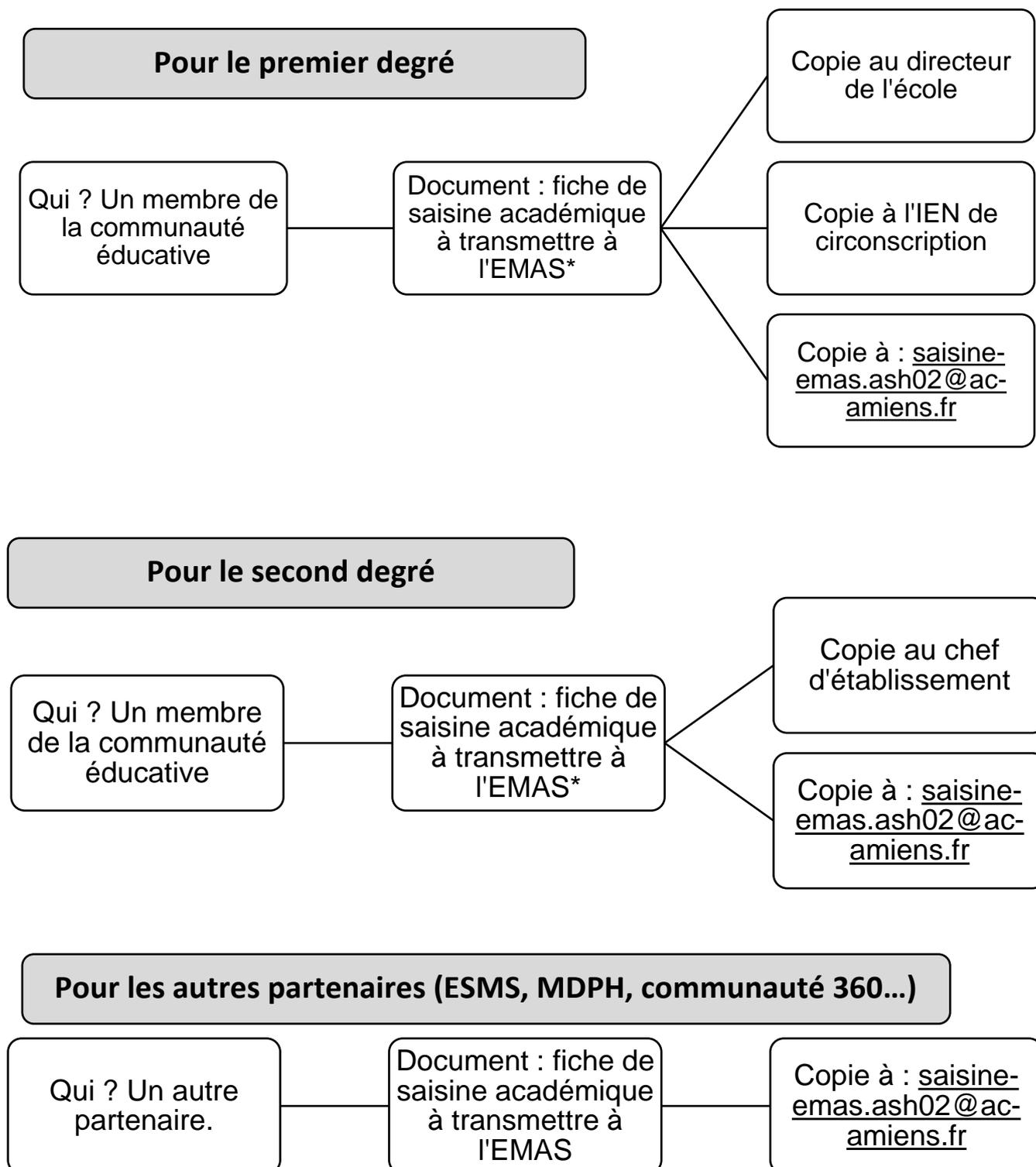
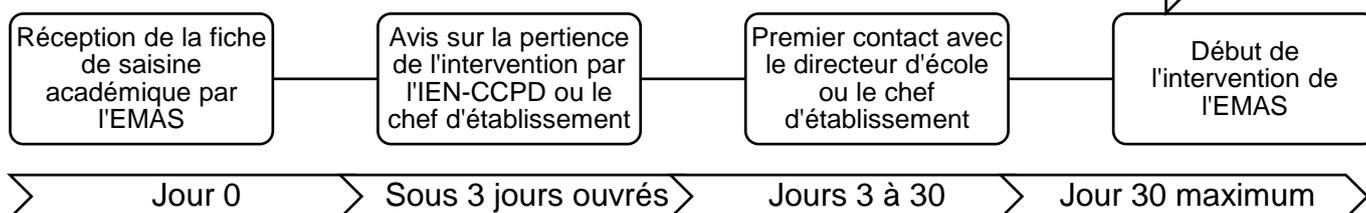


Logigramme avec le circuit de saisine



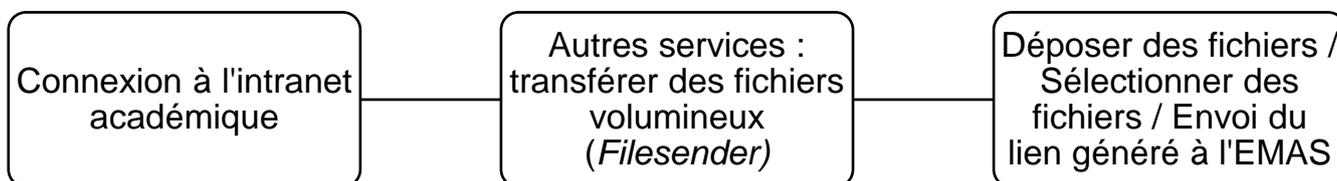
Protocole d'intervention

Le temps entre la réception de la fiche de saisine par l'EMAS et la première intervention n'excède pas un mois.



Protocole d'envoi

Transmission de la fiche de saisine académique par Filesender



Où trouver la fiche de saisine académique ?

La fiche de saisine académique est transmise aux directeurs et aux chefs d'établissement par les autorités académiques.

La fiche de saisine académique peut être demandée à l'EMAS.

La fiche de saisine académique se trouve sur le site ASH02 :
ash.dsden02.ac-amiens.fr